

ASSEZ DU MÉPRIS : RECONNAISSANCE ET JUSTICE POUR LES AGENTS ESP !

Fresnes, le 13 Novembre 2025

L'administration pénitentiaire refuse toujours de payer les paniers repas aux agents PREJ et ELSP en mission locale.

Les agents du PREJ assurent chaque jour la continuité des extractions judiciaires, souvent dans des conditions difficiles.

Pourtant, l'administration **refuse de verser les paniers repas**, prétextant que les missions s'effectuent « dans la localité ».

Pourtant **le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 à l'alinéa 2 du 8° de son article 2** prévoit clairement une possibilité de dérogation : « *Toutefois lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou un **arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'établissement** peut déroger à l'application du 8° ci-dessus.* »

Une injustice flagrante au ministère de la Justice !

Les agents travaillent à l'extérieur, sans possibilité de rentrer sur leur site, contraints de se restaurer sur le terrain... quand c'est possible.

**Les repas pris hors du lieu habituel de travail doivent être indemnisés,
conformément aux textes réglementaires.**

Des équipes à bout de souffle

Aujourd'hui, **le taux de couverture des PREJ atteint à peine 50 %.**

Malgré ce sous-effectif chronique, les collègues assurent les missions avec professionnalisme, enchaînant les journées intenses et les déplacements.

En retour ? Aucune reconnaissance et désormais le refus d'un droit pourtant élémentaire.

Les ELSP ne sont pas mieux traités !

Les ELSP effectuent des astreintes de jour comme de nuit, quittant leur foyer à tout moment pour répondre aux besoins du service... Mais aucune compensation réelle ni reconnaissance ne leur est accordée.

Ils garantissent la sécurité et la continuité du service public pénitentiaire, souvent dans l'ombre, sans la moindre revalorisation.

L'UFAP UNSa Justice de Paris exige :

- Le **paiement immédiat des paniers repas** pour toutes les missions ESP ;
- La **reconnaissance** officielle du travail des ESP, avec une **revalorisation des astreintes**- l'indemnité d'astreinte est en totale décalage avec les heures d'astreintes effectuées réellement ;
- Un **renforcement urgent des effectifs** pour atteindre un taux de couverture décent ;
- **L'ouverture de négociations** sérieuses sur les conditions de travail et les indemnités.

L'administration doit arrêter d'exploiter les agents ESP et entendre le cri de désarroi du terrain !

Assez du mépris ! Les agents ESP ne demandent **pas des privilèges, mais le respect de leurs droits et de leur engagement**. Qui de la Direction interrégionale, de la Direction de l'Administration Pénitentiaire ou du ministère de la Justice fera preuve de reconnaissance envers ces femmes et ces hommes qui, au détriment de leur famille et leur santé, assurent la continuité du service public pénitentiaire ?

Le bureau Régional UFAP UNSA Paris